

Le 19 juillet 2018

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion ordinaire de Conseil Municipal  
le :

**Jeudi 02 août 2018 à 18 heures 30 - en Mairie**

« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

L'ordre du jour sera :

**1. Acquisition camion benne et gravillonneur**

Lors du conseil municipal du 22.05.2018, Monsieur le Maire vous a informé que le camion benne de la commune serait probablement amené à être changé attendu qu'il devient difficile de trouver des pièces de remplacement. Le Conseil Départemental de la Nièvre a mis en vente du matériel dit aliéné et après s'être rendu sur place, il a décidé de déposer une offre d'achat pour un camion benne Renault et un gravillonneur Mauguin à hauteur de 3 812.00 €. Cette offre a été retenue et il y a lieu maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

**2. Questions diverses**

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Olivier CADIOT

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du jeudi 02 août 2018**

Le deux août deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CADIOT Olivier, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 26.07.2018

**Présents** : M CADIOT Olivier, Maire - Mme BONIN Edith - Mme CONSOLARO Jocelyne, adjoints, M BENZERGUA Frédéric conseiller municipal.

**Pouvoirs** : M COMTE François à M CADIOT Olivier

**Absents** : Mme BACHELARD Adeline - Mme BEAUVOIS Zakia - Mme BEAUVOIS Marie-Thérèse - Mme CASSAR Isabelle - M CLEMENÇON Sébastien - Mme JACQUIN Annie - M JOUANIQUÉ Thierry - M GARNIER Benoît - M LABROSSE Julien - Mme SAUNIER Françoise

Mme CONSOLARO Jocelyne est nommée Secrétaire de Séance.

---

« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, convoqué pour le 26.07.2018, n'a pas pu statuer faute de quorum, il l'a donc réuni à nouveau aujourd'hui.

### **Acquisition camion benne et gravillonneur**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents que lors du conseil municipal du 22.05.2018, il les a informés que le camion benne de la commune serait probablement amené à être changé attendu qu'il devenait difficile de trouver des pièces de remplacement.

Le Conseil Départemental de la Nièvre a mis en vente du matériel dit aliéné et après s'être rendu sur place, il a décidé de déposer une offre d'achat pour un camion benne Renault et un gravillonneur Manguin à hauteur de 3 812.00 €.

Cette offre a été retenue et il y a lieu maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- d'acquiescer auprès du Conseil Départemental de la Nièvre un camion benne Renault et un gravillonneur Manguin à hauteur pour 3 812.00 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du matériel précité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus ;  
Et ont, les membres présents, signé au Registre.  
Pour Copie conforme,

Le Maire : Olivier CADIOT